



Plan Action Handicap ►12

*Comment me former à
l'accueil d'enfants
handicapés ?*

*Comment
sensibiliser
mon équipe à l'accueil
de la diversité et
de la différence ?*

*Je voudrais travailler
davantage en réseau.
Vers qui me tourner ?*

*Je suis assistante maternelle. Je vais accueillir
un enfant avec des besoins spécifiques.*

Comment puis-je préparer cet accueil ?

*Qui peut me renseigner et
m'accompagner ?*

L'accueil des enfants
ayant des besoins
spécifiques ou en situation
de handicap dans le
département de l'Aveyron

ALSH
EAJE
RAM
Assistant(e)s Maternel(e)s



le comité de pilotage

Une dynamique partenariale au service d'une démarche commune.

Un comité de pilotage s'est constitué afin d'impulser une dynamique partenariale et réfléchir aux différents axes du dispositif. Il est constitué de représentants des partenaires institutionnels suivants :

- ▲ Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron
- ▲ Familles Rurales Fédération Départementale
- ▲ Maison Départementale des Personnes Handicapées
- ▲ Conseil Départementale - Protection Maternelle et Infantile
- ▲ Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- ▲ Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- ▲ Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Nord
- ▲ Agence Régionale de Santé

des objectifs communs



Favoriser l'inclusion des enfants à besoins spécifiques dans les milieux d'accueil de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Répondre aux besoins et sensibiliser les différents acteurs concernés par ces accueils (parents, professionnels, partenaires).

Développer des actions contribuant au changement de regard sur le Handicap et la Différence.



Pourquoi un tel dispositif?

Pour garantir les droits des enfants en situation de handicap et de leurs familles

Le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil dès le plus jeune âge, sans discrimination d'aucune sorte, quel que soit la nature du handicap et des difficultés qui en découlent, ne se présente pas comme une « option facultative » ou le fruit d'une volonté individuelle. Il s'agit d'un droit fondamental et d'une obligation nationale affirmée par les textes nationaux et internationaux.

Pour faire du principe d'inclusion une réalité

Le concept d'inclusion implique de procurer les conditions nécessaires à la pleine participation de TOUS les enfants, ordinaires ou avec des besoins spécifiques.

Ainsi, les structures doivent réunir les moyens et conditions nécessaires à l'accueil de tous les enfants et ce, dès le plus jeune âge.

Cela amène les professionnels à réfléchir à l'accueil de la diversité, en tenant compte des compétences et des capacités de chaque enfant. Cela implique la reconnaissance des besoins de chacun et le respect de l'autre dans ses différences.

Le Plan Action Handicap a donc été créé pour permettre aux professionnels de répondre à cette obligation d'accueil, en les accompagnant pour concrétiser l'inclusion de **TOUS** les enfants.





le Plan Action Handicap... pour qui?

Ce dispositif local est destiné à accompagner l'ensemble des professionnels des accueils collectifs ou individuels que ce soit dans le milieu de la **Petite Enfance** (haltes-garderies, multi-accueils, RAM, assistant(e)s maternel(le)s) ou de la **Jeunesse** (accueils de loisirs extra et périscolaires).

Cet accompagnement se fait toujours en lien avec les familles.



Par qui?

le Pôle Ressources Handicap

L'animation de ce dispositif est assurée par le **Pôle Ressources Handicap** composé de trois travailleurs sociaux :

- ▲ **Le conseiller technique Handicap de la Caf** assure le pilotage du dispositif et l'accompagnement des familles confrontées au Handicap.
- ▲ **Le conseiller technique et le chargé de mission Handicap de la Fédération Départementale Familles Rurales** assurent l'animation du dispositif et l'accompagnement sur site des professionnels et des familles.

Comment ?

Un accompagnement adapté sur site.

L'intervention du Pôle Ressources Handicap se décline en plusieurs axes :

- ▲ **Accompagner** les professionnels avant, pendant et après l'accueil.
- ▲ **Sensibiliser et former** à l'accueil d'enfant en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques.
- ▲ **Organiser** les conditions et moyens nécessaires à un accueil adapté.
- ▲ **Développer et coordonner** les Projets d'Accueil Individualisés et le travail en réseau.
- ▲ **Favoriser** un partenariat de coéducation entre les différents acteurs gravitant autour de l'enfant.
- ▲ **Soutenir** les initiatives locales.





des Moyens mis à disposition

Après évaluation des besoins, ces moyens sont mis à disposition pour les professionnels de l'accueil.

- ▲ **Présence renforcée** : Aide au financement d'un encadrant supplémentaire (*non spécialisé*) venant renforcer le taux d'encadrement suivant les besoins définis par le projet d'accueil.
- ▲ **Soutien psychologique** : Possibilité d'intervention d'un psychologue auprès de l'équipe ou du professionnel accueillant.
- ▲ **Aide matérielle et technique** : Financement / prêt de matériel pédagogique ou adapté (*livres, jeux, mobilier...*).
- ▲ **Aide à l'accessibilité** : Financement / prêt de matériel facilitant l'accessibilité du lieu d'accueil (*rampe amovible, outil de communication...*).
- ▲ **Aide à projet** : Accompagnement à l'élaboration et au financement de projets innovants contribuant à une meilleure prise en compte des personnes en situation de handicap.
- ▲ **Mobilisation des professionnels** pour réfléchir et rendre réelle l'inclusion des enfants en situation de handicap (*conférences, ateliers, démarche d'observation professionnelle...*).

des Outils de sensibilisation

Des malles pédagogiques pour expliquer la différence aux enfants et réfléchir à l'accueil de la Diversité et du Handicap.

Vivre ensemble passe par une sensibilisation à la différence faite dès le plus jeune âge.

L'objet de ces malles est d'amener les enfants à reconnaître la différence en général et à apprendre à en parler dans une perspective non violente et non stigmatisante.

Nous vous proposons des supports de réflexion afin de faciliter l'échange plus particulièrement sur la question du regard porté sur le handicap.

Que trouve-t-on dans une malle pédagogique ?

Chaque malle est composée de jeux et matériels variés ainsi que d'une sélection de livres pour enfants évoquant la différence, le handicap, la tolérance et la rencontre à l'autre.

Un classeur contenant des fiches pédagogiques et différents supports (Dvd, Cd, guides,...) est dédié aux professionnels pour qu'ils développent leur offre d'activité et poursuivent leur réflexion sur l'accueil de la diversité et de la différence.

Chaque malle s'appuie sur des thèmes spécifiques **Handicap, Différences, Emotions, Relaxation, Sens.**

Ces thématiques sont universelles parce qu'elles abordent des domaines qui touchent tous les enfants et complémentaires car elles entrent dans une continuité de réflexion.



A qui s'adressent ces outils de sensibilisation ?

Aux professionnels de la Petite Enfance (haltes-garderies, multi-accueils, RAM, assistant(e)s maternel(le)s...) et de l'Enfance-Jeunesse (ALSH extra et périscolaires). Leur utilisation est gratuite.

« Si tu diffères de moi,
loin de me léser, tu m'enrichies. »

Antoine de SAINT-EXUPERY



contacts



Loéticia SARRES

Service des politiques familiales et sociales
Conseiller Technique Handicap

Tèl. 05 65 77 82 45

loeticia.sarres@cafrodez.cnafmail.fr

www.mon-enfant.fr

Caisse d'allocations familiales de l'Aveyron
31 rue de la Barrière - 12 025 RODEZ Cedex 9



Pôle Animation PAH 12

Lionel CHARBONNIER

Conseiller Technique Handicap

lionel.charbonnier@famillesrurales.org

Marine BARNIER

Chargée de mission Handicap

marine.barnier@famillesrurales.org

Tèl. 05 65 75 54 00 / 06 73 35 88 56

www.famillesrurales.org/aveyron

Familles Rurales de l'Aveyron Fédération Départementale
4 route de Moyrazes - BP 545 - 12 000 RODEZ

*Le Plan Action Handicap
est géré et financé
par la Caf de l'Aveyron.*